

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BISCHOFFSHEIM

VU la loi du 2 mars 1982 n° 82-213 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

VU les articles L.2213-1, L.2542-2, L.2542-3, L.2542-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande du 20/03/2025 de la société SOBECA pour la création de branchements électrique aux n°11 et 13, rue Andersen, nécessitant de barrer la rue en fonction de l'avancement des travaux ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes les normes à assurer la sûreté et la commodité du passage dans les rues et voies publiques ;

ARRETE

Article 1 : La société SOBECA est autorisée à **barrer la rue Andersen** entre les carrefours avec la rue du Ried et la route de Griesheim en fonction de l'avancement des travaux de création de branchement électrique aux n° 11 et 13, rue Andersen.

Article 2 : La circulation et le stationnement sont interdit dans l'emprise des travaux. L'interdiction de circulation n'est pas applicable aux camions de collecte des ordures ménagères ainsi qu'aux riverains dans la mesure où ils se voient obligés d'utiliser leur véhicule et ne perturbent pas le chantier.

Article 4 : L'interdiction de circuler dans la rue Andersen dans le sens des numéros croissants en entrant par la route de Griesheim est levée, uniquement pour les riverains, pendant toute la durée des travaux.

Article 5 : La société SOBECA est chargée :

- d'informer les riverains préalablement à toute intervention,
- de veiller à la mise en place de la signalisation nécessaire pour permettre l'application du présent arrêté, notamment :
 - du panneau « route barrée » à l'intersection avec la rue du Ried
 - du panneau « sens interdit sauf riverains » à l'intersection avec la route de Griesheim

Article 6 : Le présent arrêté est valable du **lundi 14/04/2025 au jeudi 17/04/2025 à l'exception du mercredi matin jour de ramassage des ordures ménagères.**

Article 7 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- La société SOBECA
- Gendarmerie de Rosheim
- Police pluri-communale
- SDIS
- Sélectom
- Affichage

Bischoffsheim, le 20/03/2025

Le Maire,
Claude LUTZ

